

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1026E RÉUNION DU CAD

qui s'est tenue le 26 avril 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2017)3] a été approuvé sans révision à la réunion du CAD du 29 septembre 2017, au titre du point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2017)11] et est publié sous forme de document FINAL.

Personne à contacter : **Éric Bensel** – Tél. : +33 (0)1 45 24 76 52 – courriel : eric.bensel@oecd.org

JT03424437

Compte rendu succinct de la 1026^e réunion du CAD tenue le 26 avril 2017

Point 1. Allocution de bienvenue de la Présidente du CAD et adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente du CAD ouvre la séance en rappelant que le Comité est responsable de la mise en œuvre de ses décisions. Elle attire l'attention sur les décisions essentielles qui n'ont toujours pas été arrêtées, concernant les instruments du secteur privé, les réfugiés/migrations et la réforme du CAD. Elle demande aux délégations de l'aider à faire preuve d'une attitude constructive en prenant des décisions et en les mettant en œuvre. Elle invite ensuite les délégués à approuver l'ordre du jour, ce qu'ils font sans y apporter de modification.

Point 2. Approbation des projets de compte rendu succinct

2. La Présidente présente une modification mineure que le Japon a demandé d'apporter au paragraphe 21 du compte rendu succinct de la réunion du CAD du 9 mars 2017 [DCD/DAC/M(2017)2] : il s'agit de remplacer « ... mais il envisage sérieusement l'option C » par « ... mais peut envisager sérieusement l'option C, sous réserve qu'un taux d'actualisation adapté soit déterminé ».

3. Elle invite ensuite les délégués à approuver les comptes rendus succincts de la 1023^e réunion, tenue le 2 février, et de la 1025^e réunion, tenue le 9 mars 2017 – avec, pour ce dernier, la modification demandée par le Japon proposée ci-dessus. Le Comité approuve les deux comptes rendus. La Présidente demande alors aux délégués d'approuver la déclassification de ces deux comptes rendus, ce qu'ils acceptent.

Point 3. Exposé général du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD

4. Le Directeur de la DCD (M. Jorge Moreira da Silva) présente les événements récents intéressant le Secrétariat. La Réunion du Conseil de l'OCDE du 4 avril portant sur l'Agenda 2030 a été très utile pour la DCD. Le Directeur est intervenu lors de cette réunion pour attirer l'attention sur les travaux actuellement menés par le Secrétariat au sujet du financement du développement, des résultats et au titre du Partenariat mondial. Les ambassadeurs se sont montrés très favorables à ces travaux, notamment ceux concernant le soutien public total au développement durable (STPDD), le financement mixte, les Perspectives mondiales sur le financement du développement, le financement climatique, l'investissement à impact social, et la modernisation de l'APD.

5. Cette année, le Forum mondial sur le développement était consacré au dialogue avec le secteur privé. Il a rencontré un grand succès ; les débats ont été animés et ont rassemblé un public nombreux. Plus de 1 000 personnes se sont inscrites à cette manifestation. Le Forum a été l'évènement le plus commenté sur les médias sociaux en France le jour même, puisque ses travaux ont été suivis par plus de 2 millions de personnes et que le mot clé du Forum a été le plus utilisé ce jour-là en France. Le Directeur tient à remercier la délégation allemande pour le soutien financier qu'elle a apporté.

6. Le Directeur adresse ensuite ses remerciements aux membres du CAD, qui ont participé à la vérification des données avant la publication, le 11 avril, du communiqué de presse sur les chiffres de l'APD pour 2016¹. Des éléments extraits du communiqué ont été très largement repris, notamment en première page du *Financial Times* du 12 avril. Un article co-signé par le Directeur et la Présidente du CAD a été publié sur le blog « *Development Matters* » de l'OCDE. Le Secrétariat a également organisé un séminaire en ligne afin d'apporter des explications sur l'interprétation des données. Cette initiative était utile pour que les médias soient au fait de certains éléments techniques importants avant la publication du communiqué.

7. Tout en participant aux réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI à Washington, le Secrétariat a organisé une manifestation sur le financement mixte, un sujet en passe de devenir un aspect essentiel des travaux sur le financement du développement. Le Directeur rappelle au Comité qu'à la réunion du CAD du 9 mars, les membres se sont prononcés en faveur d'un rapport sur le financement mixte faisant office de « boîte à outils » permettant de diffuser les meilleures pratiques et de constituer un socle de données concrètes. Le Secrétariat effectue actuellement des recherches sur les fonds et dispositifs de financement mixte, qui sont des outils de plus en plus utilisés pour mettre en commun des capitaux publics et privés dans une optique de développement. Un questionnaire d'enquête sera adressé dans les prochains jours aux donateurs, organismes des donateurs, IFD et gestionnaires de fonds afin de mettre à jour les études précédentes sur les données quantitatives et les tendances du marché, et de procéder à des travaux complémentaires sur l'impact de ces fonds sur le développement.

8. À Washington, le Directeur a aussi participé à un Forum des petits États ; dans le cadre de ce Forum, ainsi que lors d'une manifestation sur le climat et l'énergie organisée par le *Center for Strategic and International Studies*, il a communiqué les conclusions du rapport de l'OCDE sur la résilience climatique des PEID. Le Groupe de pilotage du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État a aussi tenu une réunion fructueuse à Washington, au cours de laquelle il a officiellement approuvé une stratégie sur cinq ans et a commencé à affiner son programme de travail biennal. La stratégie et le nouveau programme de travail prévoient une double mission : a) mener davantage de travaux au niveau des pays sur les principes du New Deal sur l'efficacité de l'aide, travaux qui viendront également à l'appui du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ; et b) mieux aligner et cibler les travaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'objectif 16 visant à promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, le dialogue pour la paix et la prévention des conflits, en intégrant les ODD dans ses travaux. Les membres du Dialogue international étudient les moyens à mettre en œuvre pour doter en ressources et faire fonctionner plus efficacement le Dialogue au cours de cette nouvelle phase. Le financement dont il dispose actuellement ne couvre ses opérations que jusqu'à la fin de l'année 2017 et ne permet pas de financer toutes les activités, comme une réunion globale au niveau ministérielle en 2018.

¹ <http://www.oecd.org/fr/presse/aide-au-developpement-augmente-de-nouveau-en-2016-mais-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-diminuent.htm>

9. La Présidente du CAD prend alors la parole pour présenter les faits nouveaux intéressant sa fonction. Elle reprend à son compte l'appréciation du Directeur selon laquelle les réunions de Washington ont été très fructueuses. Elle évoque une réunion petit-déjeuner qui a été organisée dans ce cadre afin que les délégations auprès du CAD puissent discuter des nouveaux chiffres de l'APD, des décisions à prendre en Comité et de la réforme du CAD. Elle signale aussi plusieurs réunions récentes intéressant le CAD, notamment une manifestation autour de Gordon Brown où une nouvelle approche pour mobiliser des fonds en faveur de l'éducation a été présentée ; une discussion sur le Partenariat pour l'investissement au service du développement durable ; et une manifestation sur un projet de batterie propre avec le Forum économique mondial. Elle relève par ailleurs que la réaction récente de la société civile face à la décision du CAD relative aux instruments du secteur privé résulte probablement de l'amélioration des efforts de communication dirigés vers cette partie prenante.

10. Au cours de la discussion, le délégué de la Suisse intervient pour porter à la connaissance du Comité les résultats très positifs du Dialogue Arabe-CAD qui a eu lieu à Berne fin mars. Les deux parties ont manifesté leur souhait de poursuivre la discussion thématique sur l'eau qui s'est tenue la deuxième journée et ont proposé d'approfondir ce sujet lors de la réunion de l'année prochaine. La déléguée australienne demande au Secrétariat de communiquer une liste des enquêtes/questionnaires qui ont été diffusés auprès des délégations, ainsi que les dates limites pour les retourner. Le Directeur accepte en ajoutant qu'il est conscient que ces processus peuvent être lourds, mais qu'ils sont essentiels pour recueillir les informations nécessaires permettant d'apporter de solides données factuelles à l'appui des débats du Comité.

11. Un certain nombre de délégués demandent des précisions sur la suite à donner aux travaux de Gordon Brown ; la Présidente répond qu'elle prévoit d'élaborer une approche structurée pour y participer et qu'elle présentera au CAD une proposition portant sur des activités de suivi. Quelques délégués posent des questions sur le programme de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires du 14 juin. La Présidente répond que la réunion traitera de la réforme du CAD et d'une proposition de décision relative au plan d'action en vue de l'évaluation en profondeur. Un projet d'ordre du jour pour cette Réunion sera examiné à la réunion du CAD du 22 mai. La réforme du CAD sera par ailleurs débattue dans le cadre d'une réunion informelle, le 27 avril ; il ne s'agit pas d'une réunion destinée à prendre une décision mais plutôt d'un examen préalable des propositions de la Présidente à la suite des consultations informelles tenues en mars.

12. La Présidente conclut ce point de l'ordre du jour en insistant sur l'importance de parvenir à une décision au sein du Groupe de travail temporaire du CAD sur les réfugiés et les migrations, qui tiendra sa prochaine réunion le 15 mai. Elle souligne la nécessité d'obtenir une décision avant les vacances d'été sur deux axes de travail du Groupe : (i) tirer des enseignements des meilleurs exemples de soutien aux réfugiés sur le terrain ; et (ii) apporter des précisions sur les normes relatives au coût des réfugiés. Il y a un risque très sérieux pour la réputation du CAD s'il n'aboutit pas à une décision.

Point 4. Instruments du secteur privé

13. La Présidente enjoint les membres du CAD à prendre une décision sur la composante de la modernisation de l'APD portant sur les instruments du secteur privé. Il n'est prévu aucune autre étude technique susceptible d'améliorer la qualité de la proposition ; une décision politique est donc nécessaire, y compris pour démontrer la capacité du CAD à prendre ce type de décisions. Le Directeur de la DCD (M. Jorge Moreira da Silva) plaide lui aussi pour un consensus, soulignant que le module de solutions n° 1 constitue une proposition solide et qu'il a reçu un accueil favorable de la part des IFD et de la société civile. Le Secrétariat (M. Haje Schütte et Mme Julia Benn) présente les deux autres modules proposés dans la note diffusée sous la cote DCD/DAC(2017)13.

14. Douze membres (Belgique, Canada, Danemark, Finlande, Hongrie, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Union européenne) sont disposés à approuver le module n° 1, parfois avec des réserves (voir ci-après). Les États-Unis sont disposés à approuver la proposition en ce qui concerne les prêts, mais pas en ce qui concerne les prises de participation ni les garanties. De leur côté, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande et l'Islande font savoir qu'elles ne disposent pas d'ISP et se rallieront au consensus dégagé par les autres membres (l'Irlande et la Nouvelle-Zélande demandent instamment que l'APD soit préservée au cours de ce processus). Huit membres (Allemagne, Australie, Espagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas et République tchèque) ne sont pas prêts à prendre une décision. Les membres ont formulé des commentaires sur divers aspects des modules de solutions :

Calcul de l'effort d'APD : les points de vue des membres divergent sur les paramètres

- La Belgique est favorable à la solution n° 1 (la solution n° 2 ne cadre pas avec l'accord issu de la Réunion à haut niveau) sachant qu'il s'agirait d'un compromis qui serait réexaminé dans un délai de deux ans.
- L'Allemagne, la Norvège, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque déplorent le fait qu'un mode de calcul différent de l'effort d'APD (précédemment dénommé « option D »), pour lequel nombre de délégations avaient précédemment fait part de leur préférence, ne fasse plus partie des propositions.
- L'Union européenne fait observer que les garanties ne sont pas nécessairement des instruments non financés (les garanties qu'elle offre proviennent de fonds bloqués induisant un coût direct pour le garant).
- La France indique qu'à son avis le module n° 1 n'offre pas d'incitations adaptées en faveur des prêts relevant d'ISP, et est trop complexe (taux d'actualisation trop nombreux, mises à jour trop fréquentes) ; le seuil de 5 % est trop élevé (il ne cadre pas avec la notion de seuil technique).
- La Finlande relève que les taux d'actualisation devraient être liés aux taux du marché ; pour les prêts d'une durée inférieure à 10 ans, le taux de rendement des bons du Trésor américain à 10 ans n'est pas un taux de référence adapté ; le seuil de 5 % devrait également s'appliquer aux garanties.
- La Pologne et l'Espagne estiment que le seuil de 5 % est trop bas (et ne constitue pas un seuil de déclenchement efficace).

- Le Royaume-Uni plaide pour une déclaration claire – à la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires, à la Réunion à haut niveau ou dans les directives – expliquant que l’approche relative aux ISP n’a aucune incidence sur le traitement des prêts d’APD publics. La solution n° 1 prévoit des incitations adaptées pour investir dans des pays plus risqués et pour une longue durée ; la décision de s’écarter de la méthode fondée sur l’équivalent-don paraîtrait arbitraire, manquerait de crédibilité et impliquerait une révision de l’accord issu de la Réunion à haut niveau de 2016.
- Les États-Unis considèrent que s’agissant des prêts, le module n° 1 offre des incitations adaptées aux pays pauvres et risqués, où le secteur privé est à la traîne, mais les instruments autres que les prêts n’ont pas fait l’objet d’un examen suffisamment détaillé ; il conviendrait donc de reporter la décision à la phase 2. En ce qui concerne les garanties, ils ne peuvent pas accepter un seuil fixé à 0 %, des taux d’actualisation élevés, et une majoration de 2 % pour le secteur privé quelle que soit la catégorie de risque. Les taux d’actualisation utilisés pour les garanties devraient être construits de la même façon que pour les prêts (mais avec des coûts de financement différents). Les États-Unis font savoir qu’ils seraient disposés à accepter une méthode de calcul de l’effort d’APD qui ne serait pas fondée sur des taux d’actualisation.

Dispositions sur la transparence *ex ante* : les points de vue des membres divergent sur les obligations

- Le Canada, l’Italie et la France se prononcent en faveur de dispositions renforcées sur la transparence *ex ante* (qui ne soient pas limitées à certaines catégories de risques-pays).
- L’Australie, l’Autriche, la Belgique, les États-Unis, la Finlande, la Norvège et l’Union européenne sont favorables à des dispositions plus limitées en la matière, et mettent en avant les difficultés d’ordre pratique (secret des affaires).
 - L’Australie propose d’appliquer les règles de notification *ex ante* uniquement lorsqu’il existe un risque élevé que des crédits à l’exportation soient notifiés en tant qu’APD, et pendant au moins les deux premières années.
 - La Finlande attire l’attention sur le fait que plusieurs IFD ont inscrit des règles relatives à l’intérêt national dans leurs statuts ou leurs stratégies mais ne lient pas pour autant les financements qu’ils fournissent via des ISP et les exportations. Cela ne devrait pas les disqualifier de l’admissibilité à l’APD.
 - La Norvège constate avec préoccupation que le CAD a perdu de vue l’objectif qui consistait à encourager l’usage des ISP dans les pays pauvres ; le système de notification proposé s’est mué en un système de contrôle des problèmes de concurrence entre pays riches ; les relations entre subvention à l’exportation et instruments du secteur privés étant très limitées (en particulier dans le cas d’IFD non liées comme Norfund), elles devraient être traitées séparément et ne pas déterminer l’ensemble du système de l’APD au détriment de l’adoption d’incitations adaptées et de l’efficacité.
 - L’Espagne est d’avis que les mécanismes de sauvegarde relatifs à la concurrence figurant dans le module n° 2 devraient être appliqués au module n° 1 ; les règles de l’UE devraient être prises en compte dans les travaux sur la transparence qui devraient aussi porter sur les prises de participation.

- La Pologne et la République slovaque font observer que l'Arrangement sur les crédits à l'exportation s'applique aux ISP et que cela devrait apparaître dans la proposition. La Pologne relève que l'expression « les crédits à l'exportation sont exclus de l'APD » ne suffit pas car la définition des crédits à l'exportation est trop limitée et la question de fond est de savoir si l'opération a bénéficié ou non d'un soutien public. Elle se demande par ailleurs pourquoi les crédits inférieurs à 2 millions DTS seraient exclus des obligations de notification.

Additionnalité

- La Belgique estime que l'additionnalité « financière » devrait être obligatoire.
- Le Canada considère qu'une évaluation robuste de l'additionnalité est essentielle pour que les ISP apportent un réel bénéfice aux plus pauvres ; il se fonderait de préférence sur les notifications *ex ante* (plutôt que sur les notifications *ex post* comme proposé) ; un compromis pourrait consister à conduire, dans le cadre des évaluations biennales, un examen en profondeur d'un échantillon représentatif des évaluations d'additionnalité des IFD afin de veiller à ce qu'elles soient fondées sur des données concrètes et non le résultat d'un exercice consistant à cocher des cases.

Sanctions

- L'Autriche et la Corée demandent des précisions sur la façon dont les sanctions seraient déterminées et appliquées.

Traitement des sommes reversées par les IFD au secteur public

- La France fait valoir que l'interprétation du Secrétariat reste problématique. Les retours de capitaux ne devraient concerner que les nouvelles IFD ou les situations où un membre est passé de l'approche fondée sur les instruments à l'approche institutionnelle.

Phase 2 : les membres saluent ces travaux

- Les membres font observer que les travaux sur les ISP ont sensibilisé le Comité aux retombées de ses décisions dans d'autres enceintes comme l'OMC ; maintenir une distinction entre les ISP et le soutien à une branche de production nationale est essentiel pour la crédibilité de l'APD et des crédits à l'exportation. Les communautés du CAD et du CGE ont appris l'une de l'autre et les travaux qu'il est prévu de mener en commun seront déterminants pour éviter d'affaiblir l'Arrangement sur les crédits à l'exportation. Le Danemark demande que les travaux de la phase 2 soient décrits de façon plus détaillée ; ils font partie intégrante du module qui devra susciter la confiance nécessaire pour permettre au CAD d'aboutir à un consensus alors même qu'il existe toujours certaines incertitudes quant à l'impact de la décision. L'Australie propose que l'on réaffecte les ressources existantes au sein du Secrétariat aux travaux de la phase 2 au lieu de solliciter des fonds supplémentaires.

Examen à l'issue d'une période de deux ans

- Le Canada et les États-Unis sont favorables à une limitation ferme de la durée et à la renégociation des paramètres du module à l'issue d'une période de deux ans. La France les rejoint sur l'importance d'une procédure d'examen des règles de transparence *ex ante*, qui restent floues.
15. Plusieurs membres (Allemagne, Autriche, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne et République slovaque) expriment leur désaccord avec la proposition figurant aux paragraphes 51 et 52 du document présenté par le Secrétariat d'abandonner progressivement les travaux sur les ISP si aucune décision n'est arrêtée à la présente réunion, et par la suite, d'exclure les ISP de l'APD. Ils soulignent que l'OCDE est une organisation pilotée par ses membres et que le Secrétariat devrait poursuivre les travaux sur les détails techniques du module concernant les ISP jusqu'à ce que les membres parviennent à un accord. La Norvège rappelle que ces travaux font suite à la Réunion à haut niveau de 2016 ; il est d'une importance capitale que le système de l'APD crée des incitations fortes en faveur de l'utilisation des ISP compte tenu de ce qui est en jeu sur le plan du développement et des besoins financiers. La France et le Portugal soutiennent la proposition de corriger rétroactivement les déclarations de données non conformes.
16. Plusieurs membres (Autriche, Danemark, Espagne, Portugal et Slovénie) indiquent que dans l'idéal, les prochaines versions de la proposition devraient être établies conjointement par les secrétariats du CAD et du CGE. Le Danemark souhaiterait par ailleurs que la proposition soit approuvée à la fois par le CAD et par le groupe chargé des crédits à l'exportation. Le Secrétariat des crédits à l'exportation (M. Drysdale) fait toutefois observer qu'il ne lui est pas possible de participer à cet exercice si son groupe ne lui en donne pas mandat.
17. Le Directeur conclut les échanges en prenant acte de l'absence de compromis, mais en relevant qu'une large majorité se dégage en faveur du module n° 1. Cette solution a également la préférence du Secrétariat car elle préserve l'intégrité de l'APD et la crédibilité des travaux du CAD et fournit des incitations adaptées pour mobiliser des ISP. En ce qui concerne les paragraphes 51 et 52, il prend note du profond désaccord des membres et précise que l'intention du Secrétariat n'était pas d'abandonner les travaux sur les ISP mais de mettre en relief les conséquences d'une absence de décision. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a épuisé toutes les options susceptibles de donner lieu à un consensus ; il reste disposé à apporter son soutien aux membres, mais il a besoin d'un mandat clair sur l'orientation à donner à ses travaux. Il s'agit désormais pour le CAD de montrer sa capacité à trouver un terrain d'entente ; ce n'est plus une question technique, mais un exercice politique et diplomatique.
18. La Présidente abonde dans ce sens et fait observer que les travaux sur les ISP soulèvent par ailleurs un problème de gouvernance pour le Secrétariat qui doit aussi se consacrer à d'autres travaux inscrits dans son PTB ; elle espère que les membres parviendront bientôt à un compromis. Elle conclut les débats en présentant les prochaines étapes : les membres devront transmettre leurs commentaires par écrit au plus tard le 27 avril à midi ; le Secrétariat organisera une dernière séance de rédaction le 2 mai – il utilisera le module n°1 comme base et y intégrera les commentaires formulés à la présente réunion ainsi que ceux reçus par écrit ; une proposition révisée sera alors soumise pour approbation selon une procédure écrite qui s'ouvrira le 10 mai pour se clore le 19 mai, juste avant la réunion du CAD du 22 mai.

Point 5. Soutien public total au développement durable (SPTDD)

19. Le Secrétariat récapitule les résultats de diverses manifestations et discussions internationales consacrées récemment au SPTDD, qui ont permis de préciser et de mieux définir les prochaines étapes de son élaboration. Ces éclairages et conclusions ont été repris dans un document établi pour la réunion, intitulé « *Developing the total official support for sustainable development (TOSSD) measurement framework: political and technical forward-looking strategic plan - launching an international multidisciplinary TOSSD Task Force* », diffusé sous la cote DCD/DAC(2017)14. En complément de la feuille de route relative au SPTDD examinée par le CAD à sa réunion du 2 février 2017 [DCD/DAC(2017)2], ce document offre une vue d'ensemble exhaustive des travaux qui seront consacrés au SPTDD, notamment la composition du groupe de travail *ad hoc* et des travaux qu'il conduira, les interactions avec le système des Nations Unies, les questions statistiques sur lesquelles le groupe de travail pourrait se pencher, un calendrier des réunions et des points de décision du groupe de travail, et les futures activités de communication sur le SPTDD.

20. Le Comité salue les efforts déployés afin d'associer les Nations Unies, la participation de bureaux nationaux de statistique à la prochaine phase des travaux sur le SPTDD, et le soutien qu'apportera la Direction des statistiques de l'OCDE pour mobiliser des compétences spécialisées et définir l'orientation des travaux que mènera le groupe de travail. Il approuve les critères proposés pour la composition du groupe de travail (ex. : spécialistes des statistiques et de la politique de développement, représentants du Nord et du Sud, notamment de fournisseurs Sud-Sud et de grandes institutions multilatérales). Certains membres expriment des inquiétudes quant à la difficulté d'obtenir une plus large adhésion au SPTDD au niveau international, en particulier dans le contexte des Nations Unies, et plusieurs plaident pour une définition plus claire des activités à engager pour poursuivre les efforts de communication auprès des pays en développement, de la société civile et de groupes géopolitiques dans différentes enceintes internationales. Les membres soulignent qu'il importe de tenir le CAD régulièrement informé des avancées sur le fond (y compris par l'intermédiaire du Groupe des facilitateurs du CAD pour les grandes questions), de créer des occasions permettant au CAD d'examiner les premières conclusions du groupe de travail, et de veiller au rôle du CAD dans la validation des instructions pour la notification du SPTDD.

21. Le Secrétariat répond – en soulignant que l'un des objectifs centraux du SPTDD est de fournir des données complètes sur les apports transfrontières de ressources financières bénéficiant d'un soutien public aux pays en développement – qu'il estime que l'admissibilité éventuelle de certains crédits à l'exportation devrait être étudiée plus avant par le groupe de travail. Il rappelle que la totalité des documents relatifs au SPTDD diffusés aux membres du CAD sont volontairement non classifiés de façon à garantir que les travaux de l'OCDE en la matière soient menés de façon ouverte, inclusive et transparente, conformément à la demande exprimée par la communauté internationale dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et que l'on maintiendra cette approche par la suite tant en ce qui concerne les travaux du groupe de travail que les débats du CAD concernant le SPTDD. Enfin, le Secrétariat confirme que le tableau en Annexe 1 présentant des ordres de grandeur possibles des apports au titre du SPTDD est uniquement fourni à titre d'exemple et n'empêche pas le traitement de différents types d'apports de ressources.

22. Le Secrétariat conclut la discussion en insistant sur le fait qu'il est fondamental que le CAD s'approprie le processus de mise au point du SPTDD, et renvoie au texte du paragraphe 18 relatif à l'approbation par le CAD des directives de notification du SPTDD. Le Secrétariat souligne tout ce que peuvent apporter les membres du CAD en s'engageant dans une coopération active et axée sur une démarche collaborative – en tant que membres du Comité et à titre personnel – avec la communauté internationale dans le processus de mise au point du SPTDD. Les efforts de communication conjuguant les aspects techniques et politiques du SPTDD de toutes les parties concernées seront déterminants dans le contexte des Nations Unies (ex. : Commission des statistique des Nations Unies, Conseil économique et social des Nations Unies, pays du Groupe des 77).

23. Après un bref échange destiné à préciser les positions des membres, la Présidente note que le Comité approuve la feuille de route telle qu'elle figure dans la documentation établie pour la réunion, ainsi que la création du groupe de travail sur le SPTDD.

Point 6. Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

24. La Présidente du CAD, le Directeur, la représentante de la co-présidence allemande du Partenariat mondial, et le Secrétariat informent le Comité des résultats de la 13^e réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial, tenue les 23 et 24 avril 2017 à Washington, D.C. (voir l'ordre du jour² et le compte rendu succinct³ de cette réunion) et examinent les prochaines étapes à suivre pour garantir un engagement fort du CAD à l'appui du programme de travail pour 2017-18 du Partenariat mondial⁴.

25. La Présidente du CAD salue l'énergie dont font preuve les membres du Comité de pilotage ainsi que les discussions constructives et franches qui ont été tenues lors de la réunion, et encourage de CAD à coopérer avec conviction et à soutenir la mise en œuvre du programme de travail. Le Directeur de la DCD souligne le rôle moteur joué par les trois nouveaux co-présidents – le ministre des Finances du Bangladesh, le ministre des Finances d'Ouganda, et le secrétaire d'État chargé de la coopération économique et du développement en Allemagne – et l'adoption par le Comité de pilotage du programme de travail pour 2017-18, le premier de cette nature pour le Partenariat mondial. Il remarque que les discussions tenues à Washington ont d'ores et déjà montré l'incidence positive d'un programme de travail, en permettant des discussions stratégiques de haute tenue, en insufflant un sens des responsabilités, en promouvant un socle plus robuste de données concrètes et en mobilisant les membres autour de nouvelles formes de dialogue et d'activités d'ouverture, en particulier avec le secteur privé et les économies émergentes.

26. La représentante de l'Allemagne enjoint les membres du CAD à s'impliquer dans la mise en œuvre du programme de travail au moyen d'échanges plus suivis, et à prendre des responsabilités, y compris en participant aux travaux liés aux priorités stratégiques du programme de travail. Elle invite les membres à apporter un soutien financier et à aborder largement la question de l'efficacité devant les Nations Unies.

² <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/04/SCM13-Draft-Agenda.pdf>

³ <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/SCM13-Summary.pdf>

⁴ <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/2017-18-Global-Partnership-Work-Programme.pdf>

27. Le Secrétariat présente les six priorités stratégiques figurant dans le programme de travail approuvé ainsi que les étapes à suivre pour les mettre en œuvre, notamment des séances de travail visant à mobiliser les compétences spécialisées et les capacités de communication respectives des différentes parties prenantes et à produire des travaux influents présentant une vision commune et des actions qui permettront de progresser sur le plan de l'efficacité de la coopération au service du développement dans les domaines prioritaires de chacun.

28. Les membres du CAD expriment le même sentiment au sujet du programme de travail, estimant qu'il constitue un outil ambitieux et important pour mettre en œuvre le document final de Nairobi. Ils attirent l'attention sur le fait que le cadre de suivi du Partenariat mondial et les données concrètes qu'il produit demeurent importants – de même que sa révision, qui permet d'en préserver la pertinence. Les membres font aussi savoir qu'ils sont très favorables à l'idée de s'appuyer sur le Partenariat mondial pour collaborer avec le secteur privé et les pays émergents. Ils manifestent un intérêt pour un débat davantage axé sur des questions de fond au sein du CAD au sujet de l'efficacité, qui s'appuierait sur les travaux en cours, par exemple sur le financement mixte, et pour l'établissement de liens plus étroits avec d'autres réseaux et organes subsidiaires du CAD. De l'avis général, il importe de doter le programme de travail en ressources et de faire en sorte que le CAD contribue de façon stratégique et en amont à sa mise en œuvre et aux prochaines réunions du Comité de pilotage.

Point 7. Questions diverses

29. En clôturant la séance, la Présidente du CAD présente sa nouvelle conseillère, Mme Anna Sundström. Diplomate suédoise actuellement en disponibilité, Mme Sundström était au auparavant en poste à l'ambassade de Suède au Brésil et déléguée de la Suède auprès du CAD. La Présidente rappelle au Comité qu'elle convoquera une réunion informelle sur la réforme du CAD le lendemain (27 avril) de 13h30 à 16h30.